

Date de mise en ligne le : 06/12/2022

MAIRIE DE MAZERES

Rue de l'Hôtel de Ville

09270 MAZERES

☎ 05.61.69.42.04

mairie.mazeres@wanadoo.fr

ARRÊTE N° 22/147
REGLEMENTANT PROVISoireMENT
LE STATIONNEMENT
Rue Gaston de Foix (RD 624)
Commune de Mazères (Ariège)
en agglomération

Le Maire de MAZERES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-7 1, R 415-6 ;

VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière troisième partie ;

VU la demande de CASTEL-DEM SAS CLARAC, sis 166 Rue Paul Sabatier 11400 CASTELNAUDARY, en date du 2 décembre 2022 ;

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement d'un **DEMENAGEMENT, Rue Gaston de Foix (RD 624)** à 09270 MAZERES, il est nécessaire de réglementer le stationnement *le mercredi 21 décembre 2022*

ARRETE

Article 1 : le stationnement sera interdit du **34 au 36 rue Gaston de Foix (RD 624)**, comme précisé sur le plan joint le **mercredi 21 décembre de 8h00 à 12h00** ;

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (*troisième partie*) sera mise en place par CASTEL-DEM SAS CLARAC.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Mazères, le 2 décembre 2022

Le Maire
Louis MARETTE



**MAIRIE DE
MAZERES**
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZERES
☎ 05.61.69.42.04

mairie.mazeret@wanadoo.fr

Annexe ARRÊTÉ N°22/1147

